

DÉLIBÉRATION

N° CC/DG/06-2025

Modification de la
composition de six
commissions
communautaires
thématiques

Délégués :

| | |
|---------------------------------|----|
| En exercice | 68 |
| Présents : | 53 |
| Pouvoirs : | 07 |
| Voix totales : | 60 |
| Ne prend pas part au vote | 00 |
| Suffrages exprimés : | 60 |
| Pour | 60 |
| Contre : | 00 |
| Abstention : | 00 |
| Non votants : | 00 |

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 027-200066405-20250203-CC_DG_06_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 3 février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Joséphine BAKER (Flancourt-Catelon) à Flancourt-Crescy-en-Roumois sous la présidence de Sylvain BONENFANT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 28 janvier 2025.

Étaient présents,

Richard APPERT, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Frédéric CARDON représenté par Christian FAYEL, Laurent DEBEERST, Jérôme DÉBUS, Didier DERLY, Michel DEZELLUS, Jacques DORLÉANS, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Véronique DUMINY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Guylène FREVAL, Sylvain GALLAIS, Claude GENCE, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Charly NOEL, Michaël ONO-DIT-BIOT, Bertrand PECOT, Mélanie PETIT, Erick POISSON, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Patrice ROMAIN, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, David TAURIN, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE, Maryannick VERDURE, Alain VIVIEN.

Pouvoirs :

Béatrice AUBIN donne pouvoir à Christine VAN DUFFEL, Cédric BROUT donne pouvoir à Maria DUFROY, Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Yannick BOUDET, Gilbert DOUBET donne pouvoir à Arnaud MAUPOINT, Véronique HERVIEUX donne pouvoir à Bruno SIX, Virginie LUST donne pouvoir à William MIGNOT, Joël TEMPERTON donne pouvoir à Françoise PRUNIER.

Absents/excusés :

Jean AUBOURG, Franck BUCHER, Jean-Pierre DENIS, Bruno GERMAIN, Bernadette LETHIMONNIER, Denis PIEDNOEL, Mélanie RIOULT, Philippe ROMAIN.

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Faisant suite à la démission de Mme DONNET-MOUSSEUX de sa fonction de maire et conseillère municipale et donc par voie de conséquence de sa fonction de 8ème vice-présidente et de conseillère communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, il est loisible au conseil, pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la communauté, de décider de son remplacement au sein de ses commissions thématiques. Il en va ainsi par exemple lorsque, dans un souci de cohérence entre les délégations retirées et les matières traitées par les commissions, il relève de la « bonne administration » de remplacer au sein de la commission chargée de l'urbanisme l'ancien adjoint en charge de l'urbanisme par son remplaçant (CE, 20 novembre 2013, Commune de Savigny-sur-Orge, n° 353890).

Aussi, dans l'intérêt d'une bonne administration des affaires de la communauté, il vous est proposé de désigner M. Sylvain GALLAIS et M. MORIN dans les 6 commissions dans lesquelles MME DONNET-MOUSSEUX n'est plus membre et qui disposent d'au moins un siège vacant, soit au sein des 6 commissions suivantes :

➤ M. GALLAIS:

- Jeunesse, politique sportive et dynamique associative
- Transition numérique et mutualisation des compétences

• Voirie

➤ M. MORIN:

- Transition écologique et mobilité
- Développement touristique
- Bâtiments et travaux

Afin de faciliter les opérations de désignation, il vous est proposé de bien vouloir, à l'unanimité, procéder au scrutin public à ces nominations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté interprefectoral DRCL/BCLI/N° 2016-88 du 16/09/2016 portant sur la création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

Vu l'arrêté interprefectoral DCL/BCLI/2023-29 du 29 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/AG/78-2020 du 21/09/2020 instituant la création des commissions thématiques communautaires ;

Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27 novembre 2023 portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/DG/154-2023 du 18/12/2023 de modification de dénomination, suppression et création de commissions communautaires thématiques;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Considérant la nécessité de substituer M. Sylvain GALLAIS à MME DONNET-MOUSSEUX dans l'intérêt d'une bonne administration des affaires de la communauté ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Par 60 voix POUR,

➤ **DÉCIDE** de modifier la composition des commissions suivantes de la Communauté de communes Roumois Seine :

- Transition écologique et mobilité
- Jeunesse, politique sportive et dynamique associative
- Transition numérique et mutualisation des compétences
- Développement touristique
- Bâtiments et travaux
- Voirie

➤ **DÉSIGNE** M. Sylvain GALLAIS membre des commissions en remplacement de MME DONNET-MOUSSEUX :

- Jeunesse, politique sportive et dynamique associative
- Transition numérique et mutualisation des compétences
- Voirie

➤ **DÉSIGNE** M. Olivier MORIN membre des commissions en remplacement de MME DONNET-MOUSSEUX :

- Transition écologique et mobilité
- Développement touristique
- Bâtiments et travaux

➤ **PREND ACTE** de la composition actualisée des six commissions thématiques suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 027-200066405-20250203-CC_DG_06_2025-DE



| Transition écologique et mobilité |
|-----------------------------------|
| Sylvain BONENFANT |
| Olivier MORIN |
| Jean AUBOURG |
| Laurent DEBEERST |
| Jacques DORLÉANS |
| Laurent DUCHATEAU |
| Myriam FERLIN |
| Nelly MARINIER |
| Céline MAROUARD |
| Arnaud MAUPOINT |
| José MAURICE |
| Damien THIEBAULT |
| Christine VAN DUFFEL |
| Denis PIEDNOËL |
| David TAURIN |
| Maria DUFROY |
| Josette SIMON |

| Jeunesse, politique sportive et dynamique associative |
|---|
| Sylvain BONENFANT |
| Michaël ONO-DIT-BIOT |
| Béatrice AUBIN |
| Bernadette LETHIMONNIER |
| Brigitte BARBETTE |
| Franck BUCHER |
| Michel DEZELLUS |
| |
| Laurent DUCHATEAU |
| Annick LEMOIGNE |
| Denis PIEDNOEL |
| Mélanie RIOULT |
| Régine SENINCK |
| Anne STAB |
| Maryannick VERDURE |
| Sandrine MENNITI |
| Sylvain GALLAIS |

| Transition numérique et mutualisation des compétences |
|---|
| Sylvain BONENFANT |
| Yannick BOUDET |
| Arnaud MAUPOINT |
| Cédric BROUT |
| David TAURIN |
| Claude GENCE |
| Laurent DEBEERST |
| |
| Dominique LEVASSEUR |
| Jacques DORLEANS |
| Gilbert DOUBET |
| Richard APPERT |
| Philippe VANHEULE |
| Gwendoline PRESLES |
| Véronique DUMINY |
| Sandrine MENNITI |
| Sylvain GALLAIS |

| Développement touristique |
|---------------------------|
| Sylvain BONENFANT |
| Franck BERTIN |
| Bernadette LETHIMONNIER |
| Brigitte BARBETTE |
| Josette SIMON |
| Jacques BINET |
| Frédéric CARDON |
| Olivier MORIN |
| Daniel DUVAL |
| Arnaud MAUPOINT |
| Sandrine MENNITI |
| Gwendoline PRESLES |
| Maria DUFROY |
| Laurent DUCHATEAU |
| Denis PIEDNOEL |
| Claude GENCE |
| |

| Bâtiments et travaux |
|----------------------|
| Sylvain BONENFANT |
| Franck BUCHER |
| Franck BERTIN |
| Laurent DEBEERST |
| Jérôme DÉBUS |
| Jacques DORLÉANS |
| Gilbert DOUBET |
| Laurent DUCHATEAU |
| Bruno GERMAIN |
| Joël GRAINVILLE |
| Christine HOUEL |
| Nelly MARINIER |
| Sandrine MENNITI |
| Mélanie PETIT |
| Bruno SIX |
| Olivier MORIN |
| Martine TIHY |

| Voirie |
|-------------------|
| Sylvain BONENFANT |
| Philippe VANHEULE |
| Franck BERTIN |
| Laurent DEBEERST |
| Jérôme DÉBUS |
| Jacques DORLÉANS |
| Gilbert DOUBET |
| Laurent DUCHATEAU |
| Bruno GERMAIN |
| Joël GRAINVILLE |
| Joel TEMPERTON |
| Nelly MARINIER |
| Sandrine MENNITI |
| Mélanie PETIT |
| Bruno SIX |
| Sylvain GALLAIS |
| Martine TIHY |

Josette SIMON
Secrétaire de séance

Sylvain BONENFANT
Président,



Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 027-200066405-20250203-CC_DG_06_2025-DE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

-d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA) ;

-ou d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès des services de la Communauté de Communes Roumois Seine. Ce recours gracieux et/ou demande préalable donnera lieu à un examen par les services de la Communauté de Communes Roumois Seine. L'interlocuteur sera Monsieur le Directeur des Affaires juridiques de la Communauté de communes Roumois Seine, 666 rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard

Si le recours gracieux ou la demande préalable donne lieu à une décision explicite avant l'expiration d'un délai de deux mois, ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Ce recours pourra être assorti le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA).

Si le recours gracieux ou la demande préalable ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet de celle-ci en résultera au terme d'un délai de deux mois à compter de la présente, et ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du CJA).

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du CJA, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Rouen.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 027-200066405-20250203-CC_DG_06_2025-DE